

Postulat Pierre Zwahlen et consorts intitulé « Augmentons notablement les investissements annuels »

Développement - texte déposé

Dès l'été prochain, le Conseil d'Etat élaborera son programme pour la législature 2012-2017. La hauteur des investissements y prendra une place importante.

A l'exception de 2010, les investissements nets sont restés largement inférieurs au montant de 300 millions que le gouvernement avait établi pour objectif dans son précédent programme de législature.

Des analyses ont montré que Vaud investit deux fois moins que la moyenne des vingt-six cantons, soit 3,60 francs — plutôt que 7,20 francs — sur cent francs de dépenses courantes (*Le Temps* du 23.1.2012). Il s'y ajoute certes des prêts et des garanties, comme le font d'autres cantons.

Des milieux économiques ou académiques, des voix de bords différents évoquent la nécessité d'un rattrapage en vue d'infrastructures vitales. A son tour, UBS publiait début mars un indicateur de compétitivité des cantons qui laisse Vaud au neuvi

ème rang, notamment en raison de la modestie de ses investissements.

Les besoins estimés par le Conseil d'Etat sont considérables pour les années qui viennent: 800 millions en matière hospitalière, 2 à 3 milliards pour les cinq agglomérations, des milliards aussi pour les transports publics et des aménagements routiers, sans compter les énergies renouvelables, l'isolement thermique des bâtiments, l'appui à la construction de logements... Des communes annoncent déjà des difficultés à s'acquitter de leurs engagements, pour réaliser le schéma directeur régional par exemple.

Faudra-t-il doubler, voire tripler, le volume investi par le canton? Les dispositifs, instaurés durant la pénurie financière vaudoise, doivent être utilement revus pour faciliter les investissements nécessaires.

En vue du prochain programme de législature 2012-2017, le Conseil d'Etat est prié d'examiner une augmentation notable du volume des investissements nets annuels. Un pilotage peut être conduit au long de l'année, en mesure d'anticiper les retards observés et de mettre en œuvre, au besoin, des investissements qui avaient été planifiés plus tard.

Demande le renvoi au Conseil d'Etat.

Ecublens, le 1^{er} mai 2012.

*(Signé) Pierre Zwahlen
et 24 cosignataires*

Développement en plénum

M. Pierre Zwahlen : — Permettez-moi de proposer le renvoi direct de ce postulat au gouvernement. Avec l'appui de vingt-trois députées et députés de tous les groupes, nous prions le Conseil d'Etat d'examiner une augmentation notable des investissements nets. Dès juillet sera élaboré le programme de législature jusqu'en 2017. A quelle hauteur la barre des investissements devra-t-elle être placée ? Faudra-t-il doubler, voire tripler, le montant de 300

millions de francs établi ces dernières années ? Vaud devra sans doute compenser un retard, lui qui a investi deux fois moins que la moyenne des cantons ces dernières années. Les cinq agglomérations, les transports, les hôpitaux, l'isolement thermique des bâtiments, les énergies renouvelables et le logement impliquent des engagements considérables de l'Etat, alors que des communes sont déjà en butte aux dispositions du frein à l'endettement.

Je souhaite remercier ici les trois mousquetaires qui ont aidé la rédaction du postulat, les députés Philippe Vuillemin, Laurent Wehrli et Yves Ferrari. Quatre présidents de groupes ont signé ce texte ainsi que le nouveau vice-président de l'UDC suisse et le directeur adjoint d'une grande faîtière économique. Nous leur en sommes reconnaissants. A un degré ou à un autre, ils demandent d'élever les capacités d'investir depuis des années pour maîtriser l'essor démographique et préserver le patrimoine naturel, pour fortifier l'emploi, le tissu industriel et technologique.

Unis, chers collègues, transmettons au Conseil d'Etat ce souci, très largement partagé, pour l'avenir du canton.

La discussion est ouverte.

M. Jacques-André Haury : — N'en déplaise à M. Zwahlen, nous ne serons pas unis. Même si une seule personne devait s'y opposer, cela ne ferait pas l'unité totale. Nous sommes ici dans le politiquement correct vaudois contemporain : depuis une année ou deux, on nous répète, de tous les côtés, que les investissements sont insuffisants. On tente de le démontrer de diverses manières. C'est devenu une espèce de pensée unique qui ne se conteste pas. Je n'en suis pas aussi sûr !

A plusieurs reprises, le Conseil d'Etat nous a déjà expliqué qu'une part des investissements décidés par le Grand Conseil dans le cadre des montants fixés annuellement ne pouvait pas être dépensée parce que des blocages se situaient ailleurs. Cette information mériterait déjà quelques précisions complémentaires. Il y a de gros investissements en vue, nous le savons, mais les 800 millions d'investissements hospitaliers ne vont pas se faire sur une année mais probablement sur vingt ans. Si j'ai bien compris, cela ne représente que 40 millions par année.

J'aimerais rappeler que nous sommes, dans ce canton, en situation de haute conjoncture. Je ne connais personne, dans les travées de ce Grand Conseil, qui conteste l'idée que l'Etat doit mener une politique anticyclique quand la conjoncture est mauvaise, mais cela signifie aussi que quand la conjoncture est bonne, nous devons rester relativement prudents dans les investissements publics et privilégier — ce qui a été fort bien fait jusqu'ici — le remboursement de la dette. Ces objectifs sont des objectifs aussi importants que le rattrapage des investissements. Je suis navré de contredire le politiquement correct vaudois, mais nous ne sommes pas dans un pays sinistré. Même s'il y a des files d'attente et quelques bouchons à certains endroits, ce canton n'est pas un canton sinistré et je refuse d'entrer dans cette logique qui consiste finalement à nuire à l'image de notre canton, en répétant tous azimuts que les investissements ont été catastrophiquement sous-estimés. Dans cette logique, je souhaite que ce postulat soit renvoyé à l'examen d'une commission.

M. Jean-Marie Surer : — Tout comme M. Haury, je demande le renvoi de ce postulat en commission. M. Zwahlen a dit, avec un enthousiasme non dissimulé, qu'il avait réussi à convaincre trois mousquetaires de signer ce postulat. Je m'en réjouis, mais il oublie de dire que, dans cette entreprise, il a soigneusement évité de présenter son postulat à d'autres personnes, comme le président du groupe libéral ou la présidente du parti libéral. Depuis plus de trois ans, les libéraux demandent, dans le cadre du débat budgétaire, une augmentation des investissements. Sur le fond, nous sommes bien sûr intéressés à augmenter ces investissements, mais non sommes étonnés, monsieur Zwahlen, que vous demandiez le renvoi

de ce postulat directement au Conseil d'Etat, au nom d'une sainte alliance qui pourrait se dessiner aujourd'hui dans ce parlement. Nous avons besoin de discuter de cette affaire en détail. Quels sont les effets sur le compte de fonctionnement de 300, 600, 900 millions, ou plus, que l'Etat pourrait investir ? Il faut préciser les choses. Ce n'est pas un simple débat qui doit être fait aujourd'hui dans ce plénum, il faut aller au fond des choses en commission pour savoir exactement ce que nous voulons. C'est un débat important qui ne peut pas se régler simplement aujourd'hui, en début de séance, en plénum. Je demande donc un débat sérieux en commission qui sera suivi, plus tard, d'un débat sérieux au Grand Conseil sur la base du rapport de la commission.

M. Philippe Martinet : — En ce qui concerne ce postulat et les interventions qu'il suscite, je suis un peu étonné que l'argumentation de M. Haury porte sur le caractère anticyclique ou non des investissements. Je crois que ce n'est vraiment pas le propos ici. La dette — on l'a vu — est pratiquement remboursée. Le problème réside plutôt dans l'adaptation des infrastructures aux besoins d'une population qui croît chaque année d'à peu près la population de la ville de Prilly. Je comprends et je partage sa préoccupation sur une croissance non maîtrisée et trop rapide, par contre l'argumentation budgétaire me paraît un peu étrange.

M. Surer souhaite un passage en commission pour un débat approfondi. Mais il faut reconnaître que ce débat approfondi aurait dû avoir lieu ces dernières semaines, puisque nous avons plusieurs objets parlementaires qui permettraient un tel débat, notamment la politique d'appui au développement économique (PADE) ou le postulat de Jean-Michel Favez sur les effets de bord plus ou moins agréables de la promotion économique. Ce débat sur la rapidité de la croissance et l'adaptation des infrastructures, nous devrions déjà l'avoir eu. Si une minorité permet d'obtenir un passage en commission, certes, mais il faut surtout que l'on arrive maintenant à avoir des travaux parlementaires qui se déroulent dans une certaine logique, à savoir la PADE puis cet objet et pas dans l'ordre inverse.

Mme Claudine Wyssa : — J'aimerais, moi aussi, soutenir la demande de renvoi en commission de ce postulat. Je pense en effet que cette question des investissements dans notre canton est extrêmement importante ; elle nous engage pour l'avenir. Il s'agit donc de bien réfléchir à la problématique et de bien équilibrer ce qui est demandé aux différents partenaires impliqués dans ces questions de financement : la Confédération, le canton et les communes. Pour arriver à bien équilibrer tout cela et avoir une parité dans ce qui est demandé, il me semble important que la commission puisse y réfléchir et en discuter. Il s'agit de savoir dans quelle mesure ce qui est indiqué dans le texte du postulat, à savoir la difficulté pour les communes de faire face à ces investissements — ce que je serais prête à soutenir dans un postulat —, est juste et équilibré par rapport aux contributions du canton. Dans cette optique, je pense qu'un travail en commission serait une bonne préparation à cette réflexion et pour d'autres réflexions dans le cadre de cette problématique d'équilibre des charges financières.

M. Jean-Michel Dolivo : — Je figure parmi les signataires de ce postulat et je suis choqué par les propos des Verts' libéraux, ou des libéraux qui ne sont pas verts, qui nous expliquent qu'il faut encore tergiverser ; que l'on peut encore passer en commission et que, après, on aura encore l'occasion de discuter des propositions contenues dans ce postulat. Ces arguments me paraissent fallacieux et infondés : ce postulat souhaite amener le Conseil d'Etat à proposer un rapport au Grand Conseil qui sera, alors, discuté. C'est un postulat, ce n'est pas une motion. Il est important de « booster » aujourd'hui le débat au niveau gouvernemental, puis au niveau du Grand Conseil pour des décisions qui doivent être prises relativement rapidement. A force d'attendre, messieurs les libéraux, nous laissons passer les trains — si j'ose dire — en termes d'investissements et pas seulement dans les transports publics. Vos propositions de renvoi en commission ne sont, en fait, qu'une volonté de laisser traîner les

choses — une fois de plus — alors qu'il y a des lacunes et des problèmes qui se posent en termes d'investissements en équipements de la part des collectivités publiques cantonales ou communales pour satisfaire les besoins de la population dans différents domaines. Pour toutes ces raisons, je vous demande de renvoyer ce postulat directement au gouvernement.

M. Philippe Vuillemin : — Si ce postulat part en commission, je pourrais vire avec, mais pourquoi voulons-nous le transmettre directement au Conseil d'Etat ? D'une part parce que le Conseil d'Etat va devoir préparer son programme de législature et que c'est intéressant de lui faire prendre le pouls du Grand Conseil et, d'autre part, parce que de temps en temps, on devrait faire fonctionner notre Etat comme il se doit. C'est au Conseil d'Etat qu'il incombe de faire des propositions claires et c'est au Grand Conseil qu'il incombe d'en discuter et, le cas échéant, de trancher. Cela ne veut évidemment pas dire que le Grand Conseil n'a pas, lui aussi, un devoir et un droit de proposition mais, en règle générale, quand il l'exerce, vu la quantité de personnes qui tournent autour d'un sujet donné, on est rarement dans une clarté qui bouleverse le peuple vaudois de sa magie. Je peux dès lors parfaitement attendre que le Conseil d'Etat me dise — surtout avec une majorité changée — comment il entend instrumenter des problèmes qui restent entiers. Il y a des remarques que nous avons faites dans des rapports de gestion parfois vieux de plus de dix ans sur des infrastructures qui devaient être impérativement restaurées ou renouvelées qui n'ont pas été prises en compte. Si elles n'ont pas été prises en compte, cela veut dire que l'on n'a pas une vision à long terme, que l'on ne sait pas comment investir l'argent dans les périodes où il y en a un peu plus. Votre serviteur a assez connu celles où il n'y en avait presque pas.

Dès lors, on peut aller perdre son temps en commission où chacun tirera la couverture à soi parce qu'il estimera que, dans sa région, il faut mettre de l'argent alors qu'ailleurs il n'y en a pas besoin. On retombera ainsi dans les travers de la législature qui s'achève. Il faut parfois faire les choses simplement ; laissons les institutions jouer et renvoyons directement ce postulat au Conseil d'Etat. Il nous fera des propositions et, après cela, il sera toujours temps de le sanctionner dans un sens ou dans un autre. Je vous recommande donc finalement de transmettre ce postulat directement au Conseil d'Etat.

M. Nicolas Rochat : — Je crois que ce postulat s'inscrit dans un moment particulièrement important et ce à plusieurs niveaux : notamment au niveau politique — M. le député Vuillemin l'a dit —, nous arrivons dans une nouvelle législature, avec un nouveau gouvernement et un nouveau parlement. Le renvoi direct au Conseil d'Etat paraît tout à fait légitime à partir du moment où celui-ci devra rédiger son programme de législature et il paraît effectivement intéressant de prendre le pouls du Grand Conseil. Nous sommes aussi dans un moment de politique budgétaire important : année après année, dans un contexte d'austérité budgétaire, nous arrivons à atteindre ce fameux équilibre budgétaire et toutes les forces politiques se sont mises d'accord pour y parvenir.

En ce qui concerne le débat sur les investissements, je répondrais à M. Surer de deux manières. Premièrement, le montant n'a pas été augmenté d'année en année ; cela fait au moins deux exercices budgétaires qu'il est plafonné à 300 millions et que ce montant n'est par ailleurs jamais atteint. Deuxièmement, il me semble me souvenir qu'à chaque débat budgétaire, M. Surer dit que l'Etat doit davantage investir. Il me semble que toutes les forces politiques de ce parlement sont d'accord, ce qui explique l'hétérogénéité des personnes qui soutiennent ce postulat. Dès lors, je ne comprends pas pourquoi nous devrions le renvoyer en commission : cela reste un postulat qui demande au Conseil d'Etat d'augmenter le montant des investissements. Je ne vois pas de quoi nous pourrions discuter en commission.

Nous sommes aussi dans un contexte socio-économique important. Le groupe socialiste, à chaque débat budgétaire, a manifesté son désir d'augmenter les montants des investissements

pour prévoir davantage, pour mieux coordonner et mieux piloter les différentes politiques publiques et combler les retards occasionnés, notamment en ce qui concerne les infrastructures hospitalières, le logement, les transports et, nous l'avons vu pas plus tard que hier, le développement des énergies renouvelables. Pour toutes ces raisons, je vous invite à transmettre ce postulat directement au Conseil d'Etat.

M. Jacques Perrin : — Pour que le rapport que nous attendons soit un véritable instrument de conduite et de décision pour le gouvernement, il se doit d'être complet. Comme pour notre collègue Wyssa, il me paraît important que le rapport réponde à la question des équilibres entre les investissements des collectivités, mais aussi des privés — respectivement des entreprises — et aux possibilités de financement des collectivités. Je rappelle que la capacité de production des entreprises de la construction a aussi des limites. Il convient donc particulièrement de coordonner les projets. Il faut aussi chercher à savoir pourquoi certains projets prennent du retard, tant pour les collectivités que pour les privés et les entreprises. Il est peut-être plus utile, non pas d'augmenter sans avoir des projets réels le chiffre des investissements, mais d'améliorer les procédures pour des décisions plus rapides, voire d'avoir plus de moyens en personnel, notamment au sein de l'administration, pour préparer les projets.

M. Frédéric Borloz : — Je souscris tout à fait aux propos de mon préopinant. Il faut voir la manière de décider et d'appliquer les investissements plutôt que de discuter aujourd'hui de les augmenter. Parce que c'est bien cela le problème, monsieur le président du groupe socialiste, il n'y a personne dans ce parlement qui a envie de voir le canton se délabrer, les routes s'effondrer, les ponts s'écrouler, les hôpitaux être fermés parce les toitures n'ont pas été étanchéifiées, etc. Les investissements, tout le monde veut les faire, mais le problème, monsieur Zwahlen, c'est la faiblesse de votre texte. Au fond, vous ne dites rien d'autre que « il faut dépenser ; il faut investir pour investir ». Cela ne s'inscrit pas dans une logique respectueuse des régions ou des objectifs déjà fixés par le Conseil d'Etat. Finalement, vous renvoyez tout cela au programme de législature qui est un document dont on prend acte. Malheureusement, votre texte est complètement vide. Le passage en commission est un minimum, j'inviterais plutôt mes collègues à classer le postulat. Nous avons décortiqué ce chiffre lorsque nous avons traité du budget du Conseil d'Etat parce que, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, nous ne sortons pas de plusieurs années d'austérité : 1,2 milliard d'investissements était dans le pipeline au 31 décembre 2011. Le Conseil d'Etat n'a pas attendu votre postulat pour décider d'investir 500 millions lorsque les finances le permettaient. A cela s'ajoutent les 700 millions prévus dans le cadre budgétaire. Ce qui fait au total 1,2 milliard. Alors vous pouvez ajouter des milliards comme vous voulez mais, au moins, celui-ci est concret ! Nous sommes sûrs de le voir et, pour le surplus, je vous propose de renvoyer massivement ce postulat en commission. Nous déciderons ensuite de ce que nous en ferons.

M. Yves Ferrari : — Tout le monde sait qu'en ce qui concerne le remboursement de la dette, il y a des échéances ; on ne peut pas forcément la rembourser comme on veut. A un moment donné, il y a un certain nombre de choses que l'on peut faire au lieu de simplement capitaliser l'argent. L'aspect anticyclique me fait évidemment réagir parce que M. Haury nous dit qu'il faut que l'on intervienne dans une procédure anticyclique. Même si le Conseil d'Etat l'a fait à sa manière parce que nous étions en période de crise, je rappelle que les différents objets parlementaires qui ont été déposés au sein de ce parlement commencent gentiment à trouver une réponse aujourd'hui. On peut raisonnablement se dire que le postulat déposé aujourd'hui répondra parfaitement à la crise qui va peut-être arriver d'ici quelques années.

M. Surer nous dit que ce n'est pas maintenant mais plus tard qu'il faudra voir les choses, qu'il faut toujours décaler et renvoyer le postulat en commission. Je redoute tout de même ce que nos enfants diront de ce canton. Ils nous demanderont pourquoi nous n'avons pas investi dans toute une série d'éléments lorsque c'était le moment de le faire. Je pense notamment aux projets du gouvernement sur les énergies renouvelables, aux transports publics et même aux routes. Effectivement, il y a des routes à revoir, pour lesquelles il convient d'investir. Je pense aussi aux écoles, aux agglomérations, aux hôpitaux, etc. Il y a beaucoup de choses à faire. Si nous renvoyons cet objet en commission, je mets ma main au feu que nous sortirons de cette commission en ne sachant pas beaucoup plus. Ce qu'a dit M. Vuillemin est parfaitement juste. A un moment donné, certains députés diront qu'ils veulent des investissements pour leur région et d'autres se plaindront d'avoir été laissés pour compte. En fin de compte, c'est bien le Conseil d'Etat qui va pouvoir nous faire un certain nombre de propositions sur la base d'un plan budgétaire tel qu'il aura été adopté par notre plénum. Le fait de renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat n'empêche pas que l'on respecte les régions, les communes et la Confédération. Je vous rappelle en effet que l'un des éléments sur lesquels le plénum a toute sa souveraineté c'est de dire oui ou non à la réponse à un postulat. C'est bien là tout l'intérêt. Nous pourrions dire oui ou non, non pas sur l'avis de quelques députés qui se seront réunis en commission et qui auront l'impression qu'il faut en faire plus ou moins, mais sur des bases beaucoup plus solides, celles du Conseil d'Etat qui gouverne ce canton et qui pourra nous dire que, dans un tel cadre, il y a une raison d'investir deux ou trois fois plus, ou pas. J'invite M. Surer et Mme Wyssa à participer à cette commission et à nous dire ouvertement, lorsque le Conseil d'Etat nous aura dit où et combien investir, « non, il ne faut pas plus aujourd'hui » ou « oui, effectivement, nous sommes convaincus ». Ce n'est pas en amont, au moment de déterminer s'il faut renvoyer cet objet au Conseil d'Etat ou pas.

Il y a tout de même quelques propos que je trouve surprenants, notamment ceux de M. Perrin qui nous dit qu'il faudrait peut-être simplifier les procédures, engager des personnes supplémentaires au sein de l'administration pour répondre à toute cette problématique. Si mes souvenirs sont bons, un de ses collègues, M. Mouquin, avait déposé une motion sur le personnel-stop que nous payons peut-être aujourd'hui indirectement sur un certain nombre de choses.

Ce postulat respecte l'autonomie des communes, des régions, de la Confédération et la souveraineté de notre Grand Conseil mais permet surtout de se dire que l'ultime choix que nous avons à faire n'est pas simplement de diminuer la dette. C'est aussi de laisser un canton avec des infrastructures de qualité pour les futurs habitants de ce pays. Vous le savez, leur nombre ne va aller qu'en augmentant. Je vous remercie de renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat.

M. Frédéric Groguz : — J'aimerais juste rappeler que la Commission des finances s'était préoccupée de ces problèmes d'investissement, qu'elle avait mandaté le Contrôle cantonal des finances pour faire une analyse dans les services, pour savoir pour quelles raisons les montants prévus n'arrivaient pas à être dépensés. Je crois que cela vaudrait la peine d'en parler en commission et de revenir sur ce rapport qui mentionnait à quel point il était difficile d'améliorer la situation. Je rappellerai aussi que le budget d'investissement est tout de même lié à un programme de législation et qu'il a des incidences importantes sur le budget de fonctionnement — lorsque l'on investit un million, on retrouve des charges financières pour environ 8% dans le compte de fonctionnement. C'est le Conseil d'Etat, et lui seul, qui doit préparer un programme de législation qui tienne compte d'un équilibre financier également. Toute cette problématique peut être abordée en commission. Je vous recommande de ne pas renvoyer ce postulat directement au Conseil d'Etat mais de passer d'abord par une commission qui permettra d'éclaircir un certain nombre de points.

M. François Marthaler, conseiller d'Etat : Quelques éléments contextuels pour ce débat important que vous avez ce matin. En 2007, si j'ai bonne mémoire, le Conseil d'Etat avait déjà pris la décision d'augmenter de 200 à 300 millions le volume des investissements nets par année. Il faut rappeler qu'à ces montants s'ajoutent les investissements de moins d'un million de francs qui figurent dans les budgets de fonctionnement, mais aussi les prêts conditionnellement remboursables et les garanties d'emprunts dans divers secteurs, en particulier pour le matériel roulant dans le domaine des transports. Pour ces deux éléments, cela représente annuellement 200 à 300 millions de francs supplémentaires qui s'ajoutent au budget d'investissement à proprement parler.

J'aimerais aussi rappeler que, grâce à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et à cette fameuse provision excédentaire qui s'est avérée inutile, il a été possible au Conseil d'Etat de présenter, au mois de janvier de cette année, un programme d'investissement complémentaire qui, dans le secteur des transports, se taillait la part du lion avec 325 millions de préfinancements supplémentaires. Cela revient, à l'horizon 2018, à doubler le volume des investissements dans le secteur des transports. C'est même encore plus flagrant si on prend en considération ce qui figure dans le budget de fonctionnement. J'étais samedi dernier à l'assemblée générale de l'association suisse des transports routiers (ASTAG Vaud) pour présenter l'évolution de la situation dans le domaine des investissements et de l'entretien du réseau routier. De 2003 à 2007, les budgets de fonctionnement et d'investissement du réseau routier sont restés à peu près stables, à raison de 20 millions de francs par année. L'année dernière, ce montant est passé à 80 millions et devrait continuer à croître, en raison des crédits que vous avez d'ores et déjà votés, jusqu'à 90 millions de francs par année. Ceci m'amène à signaler un problème qu'il faudra assurément prendre en compte : c'est la question des effectifs à disposition pour conduire des volumes de projets en forte augmentation. Je vous avouerais que, au Service des routes, on tire, aujourd'hui déjà, la sonnette d'alarme pour pouvoir effectivement engager les crédits qui ont été votés par le parlement.

Je souhaite faire un dernier commentaire. Comme évoqué par l'un de mes préopinants, les investissements n'ont pas tous exactement la même nature, ni les mêmes conséquences. Certains investissements génèrent des économies au budget de fonctionnement futur, par exemple l'acquisition d'un bâtiment qui permet d'éviter ou d'abandonner une location, ou un investissement dans le domaine de l'isolation des bâtiments de l'administration cantonale qui génère des économies sur la facture énergétique. Ces investissements sont, par nature, rentables — si j'ose le dire comme cela. D'autres investissements ont des conséquences diamétralement opposées : c'est notamment le cas des investissements dans le domaine des transports publics. La question qui se pose ici n'est pas de savoir quelle est la capacité que nous avons à investir au départ dans l'infrastructure en question, mais plutôt celle que le canton aura, à long terme, pour financer les coûts d'exploitation futurs. Tous ces éléments pourraient faire l'objet d'une discussion en commission et feront assurément l'objet du rapport que le Conseil d'Etat fera si le postulat lui est renvoyé.

La discussion est close.

Le président : — Si vous souhaitez renvoyer ce postulat à une commission, vous votez oui, si vous optez pour le renvoi immédiat au Conseil d'Etat, vous votez non. Les abstentions sont possibles.

Le renvoi à l'examen d'une commission, opposé à l'envoi direct au Conseil d'Etat, est choisi par 73 voix contre 46 et 6 abstentions.